



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 9 mai 2023

NOUS SOMMES CAPABLES DE RENDRE LES COUPS QUE NOUS PORTENT MACRON ET SES PROTÉGÉS, LES PATRONS !

La réforme de l'assurance chômage déclenchée par Macron en octobre dernier a contribué à priver des allocations chômage des dizaines de milliers de chômeurs qui doivent dorénavant avoir travaillé au moins 6 mois au lieu de 4 lors des derniers 24 mois pour en bénéficier.

Elle prive aussi les travailleurs abandonnant leur poste de travail sans justificatif de ces allocations, car la loi considère désormais qu'ils sont démissionnaires alors qu'avant ils auraient été licenciés pour faute grave et auraient perçus cette aide.

La réforme des retraites imposée autoritairement par le gouvernement grâce à l'utilisation de l'article 49-3 de la constitution gaulliste, obligera les travailleurs à travailler à minima jusqu'à 64 ans en 2030 en ayant cumulé à minima 43 années de travail dès 2027 pour avoir droit à une retraite pleine.

Ces modifications ne sont pas indifférentes. Elles s'accompagneront d'un épuisement aggravé des travailleurs pendant leurs dernières années d'activité salariée, et comme les patrons n'embauchent plus ou ne gardent plus les travailleurs âgés, car moins rentables que les plus jeunes, le montant des retraites sera revu à la baisse.

En fait de renflouer les caisses de retraites par le prolongement de l'activité salariée, le gouvernement sait très bien que les caisses de retraites auront moins d'années de retraite à financer, sans compter tous les travailleurs qui décéderont pour cause de maladies ou de fatigue avant l'âge de cessation d'activité. Ce sont des milliards que ce gouvernement ou les suivants se feront un plaisir de récupérer et qui serviront à subventionner le patronat.

Ayant réussi à mener à bien ces deux premiers mauvais coups contre les travailleurs, **Macron entend à présent s'attaquer aux bénéficiaires du RSA** au prétexte de les remettre au travail.

La majorité de ces derniers ont droit à cette allocation faute d'avoir trouvé un travail ou après en avoir perdu un.

Macron, en bon représentant des intérêts du patronat, a décidé de s'en prendre aux victimes plutôt qu'aux responsables du chômage. Il brandit dorénavant la menace de couper le RSA à celles et ceux qui refuseraient de travailler 15 à 20 heures par semaine.

Pour s'embaucher chez quel employeur ? Il n'en a cure ! Sa politique est faite de menaces et de coups bas contre le monde du travail. Lui et sa classe, la bourgeoisie, veulent nous mettre au pas pour suer sans rechigner du profit pour les capitalistes.

Cette classe nous mène la guerre de plus en plus violemment. Eh bien les travailleurs doivent montrer la même détermination pour défendre leurs intérêts de classe exploitée, avec leurs armes naturelles que sont la grève et les manifestations de rues.

Ce n'est pas parce qu'on a perdu quelques batailles qu'on a perdu la guerre ! Continuons le combat !
Nous ne sommes rien, soyons tout ! (L'Internationale)

Dans les entreprises

Enfin un patron condamné... pour mauvaise conduite !

Le 14 février 2023, le tribunal des Prudhommes de Saint Denis a condamné la Sarl VNM (transports Moutoussamy) pour harcèlement moral caractérisé, faits discriminatoires et licenciement nul et à payer à l'un de ses chauffeurs la somme de 25 835 euros en guise de réparation.

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît
Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

Un juste retour des choses pour cet exploitateur qui s'imaginait que tout lui était permis, même si on s'attend de sa part qu'il fasse appel de ce jugement !

Derichebourg : Grève contre les conditions de travail dangereuses

Début avril, une trentaine d'ouvriers éboueurs de Saint-Joseph se sont mis en grève plusieurs jours confrontés qu'ils étaient depuis des mois à l'indifférence de leur direction alors qu'ils dénonçaient devoir travailler à bord de camions mal entretenus, « des épaves ambulantes, des dangers de mort sur la route mettant en danger aussi bien le personnel que la population », selon leurs dires.

La grève a démarré le mardi 4 avril. 6 jours plus tard, les grévistes faisaient plier leur direction en lui imposant une augmentation de 3,8 % des salaires pour tous les employés, un entretien des camions tous les 15 jours, un agrandissement des locaux dédiés aux salariés (vestiaires, sanitaires...), un binôme pour l'utilisation des mini-grues et l'étalage des retenues des jours de grève sur 4 mois.

Oui, la lutte paie, ils en ont fait la démonstration !

Grève pour les salaires chez Carrefour Sainte Clotilde

La grève de plusieurs jours menée courageusement début mai par plusieurs dizaines d'employées du Carrefour Sainte Clotilde pour l'augmentation de leurs salaires à hauteur de l'inflation s'est terminée sur un recul minime de leur direction.

De 1,8 % celle-ci n'a finalement concédé que 2,5 % d'augmentation salariale. Une misère et une injure quand on voit les prix de la grande distribution exploser et augmenter avec des pourcentages à deux chiffres. Une injustice d'autant plus mal vécue que beaucoup des salariées de Carrefour sont embauchées sur des contrats à temps partiels imposés, à 130 heures mensuelles, et payées au Smic depuis leur embauche !

Cette grève montre cependant que le mécontentement est fort parmi les travailleuses et les travailleurs de ces grandes entreprises, comme partout ailleurs. La leçon à en tirer pour que la prochaine grève soit victorieuse, c'est d'organiser la grève à minima dans tous les grands commerces. Les capitalistes ne comprennent que le rapport de force. Plus il y a de travailleurs dans la grève, plus les capitalistes ont à perdre dans l'affaire et plus le rapport de force bascule en faveur des travailleurs !

Pour Info, les nouvelles dispositions en matière de départ à la retraite suite à la réforme Macron... que la CGTR continuera à combattre !

| Année de naissance | Âge minimal de départ à la retraite | Trimestres à valider pour une retraite à taux plein. |
|-------------------------|-------------------------------------|--|
| 1961 avant le 1er sept. | 62 ans | 168 |
| à partir du 1er sept. | 62 ans et 3 mois | 169 |
| 1962 | 62 ans et 6 mois | 169 |
| 1963 | 62 ans et 9 mois | 170 |
| 1964 | 63 ans | 171 |
| 1965 | 63 ans et 3 mois | 172 |
| 1966 | 63 ans et 6 mois | 172 |
| 1967 | 63 ans et 9 mois | 172 |
| 1968 | 64 ans | 172 |
| 1969 | 64 ans | 172 |
| 1970 | 64 ans | 172 |
| 1971 | 64 ans | 172 |
| 1972 | 64 ans | 172 |
| 1973 et après | 64 ans | 172 |